



GEMENG

HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

« Semi-Marathon » du 1^{er} mai 2026 – piste cyclable Hovelange-Eischen

En raison de l'organisation d'un « Semi-Marathon » en date du 1^{er} mai 2026 passant notamment sur un tronçon de la piste cyclable s'étendant de la limite du territoire communal avec la commune de Beckerich jusqu'à la sortie de l'ancien tunnel ferroviaire, le collège échevinal, lors de sa séance du 13 janvier 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le vendredi, 1^{er} mai 2026, entre 9h30 et 13h00, toute circulation sur le tronçon de la piste cyclable s'étendant de la limite du territoire communal avec la commune de Beckerich jusqu'à la sortie de l'ancien tunnel ferroviaire est interdite.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 13 janvier 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu